



**ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION**

**TANGER**

# **Normes Comptables Internationales IAS / IFRS**

**Pr. BOUNGAB Souad**  
**Professeur Universitaire**  
**s.boungab@uae.ac.ma**



**Niveau 5ème année GFC & ACG**

Thème 1:  
**CADRE GENERAL DES NORMES COMPTABLES  
INTERNATIONALES**

**IAS & IFRS**



# 1- Qu'est ce que les normes comptables internationales

## IAS & IFRS

- IAS / (International Accounting Standards)  
Normes comptables internationales
- IFRS/ (International Financial Reporting Standards)  
( International Financial Reporting Statements)  
Normes internationales relatives à l'information financière
- Un ensemble de règles internationales uniques auxquelles les entreprises cotées en bourse, ou filiales de grands groupes internationaux sont tenues de répondre pour présenter leurs comptes consolidés.
- L'objectif de cette nouvelle réglementation est d'accéder à une plus grande transparence dans l'analyse d'une situation financière et économique de l'entreprise vis-à-vis des tiers. <sub>3</sub>

## 2- Historique des normes comptables

**1973**

\* Création de l'IASC à Londres par les instituts comptables de 10 pays.

\* Les objectifs:

-Établir des normes comptables acceptables par tous

-Travailler pour harmoniser la réglementation des états financiers



**1974 à 1986**  
Apparitions des normes



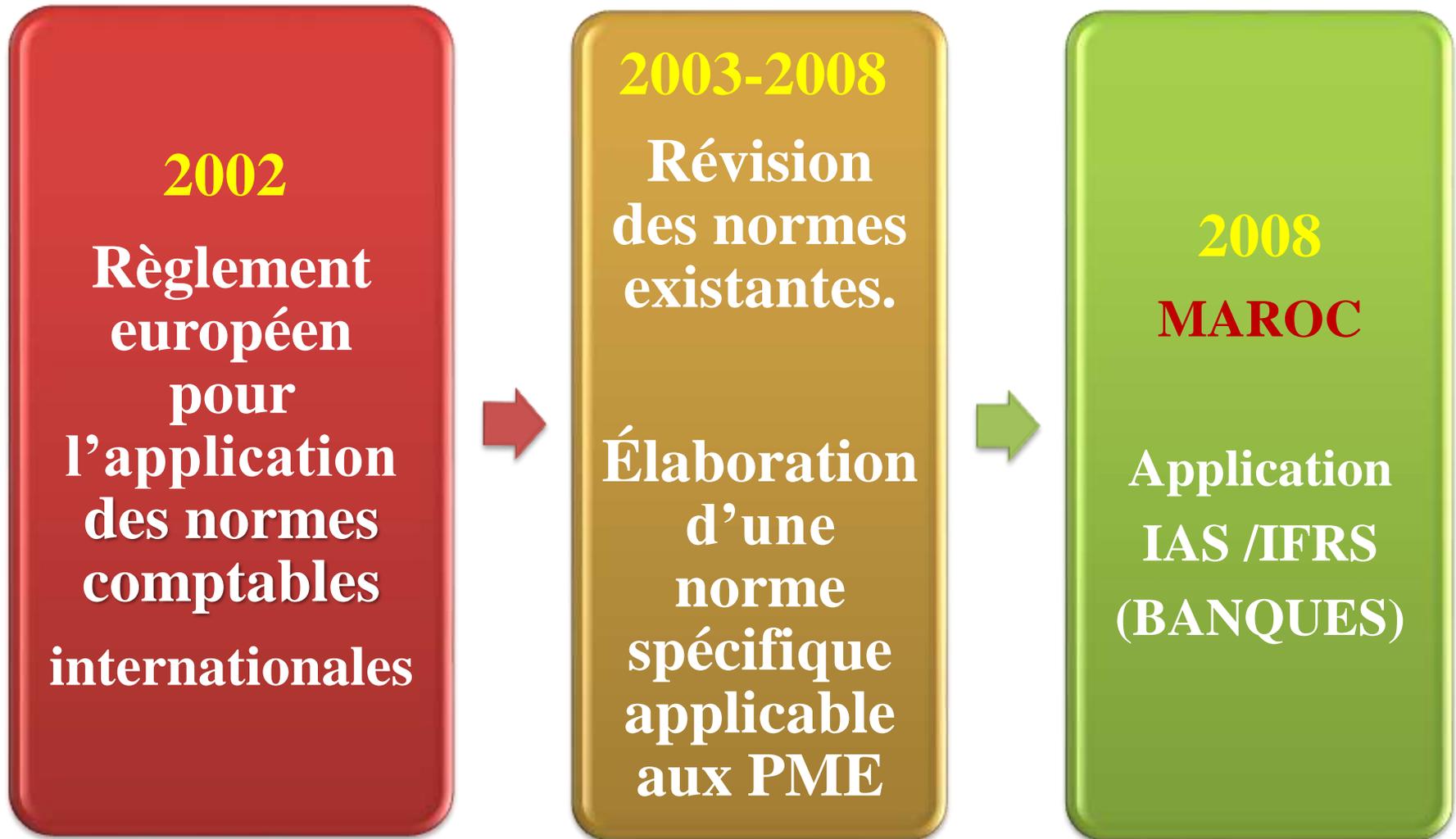
**1975**

Publication des deux premières normes

IAS 1

IAS 2

## 2- Historique des normes comptables



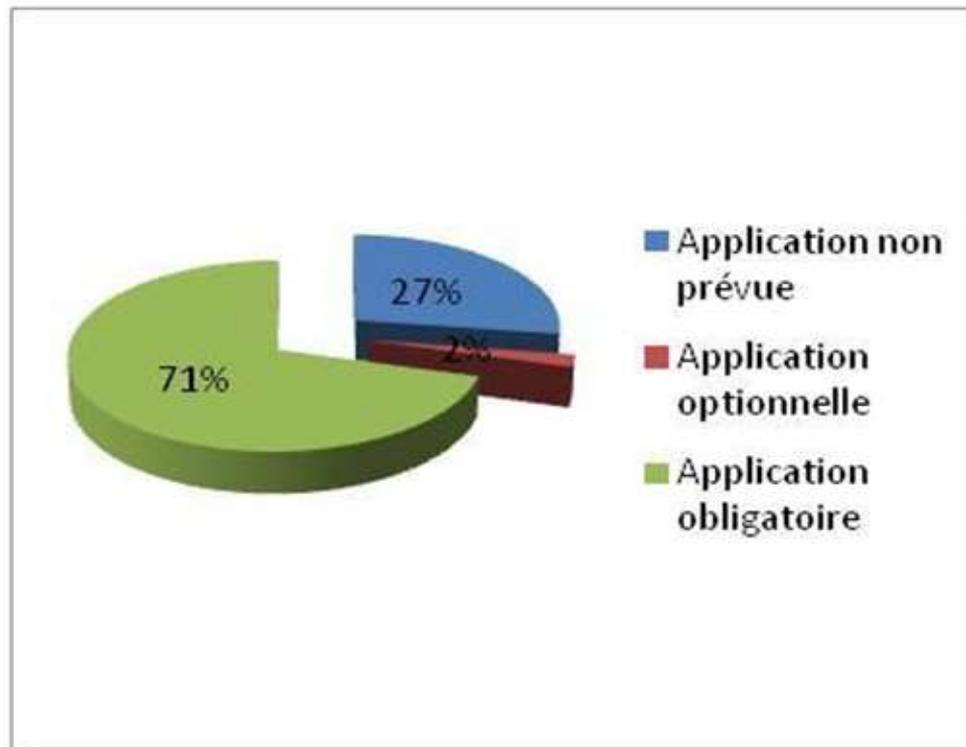
# Les IFRS dans le Monde

Canada	: Mise en place en 2011
CE	: IFRS/ comptes consolidés des sociétés cotées (2005)
Tunisie	: IFRS/ comptes consolidés des sociétés cotées
Egypt	: IFRS/ comptes consolidés des sociétés cotées
Maroc	: IFRS obligatoire pour les banques uniquement : IFRS optionnel pour la conso des sociétés cotées
Liban	: IFRS/ comptes consolidés des sociétés cotées
Algérie	: IFRS non autorisé : le PCN rapproché des IFRS (2010)
États-Unis	: IFRS autorisé (US GAP)
Afrique du sud	: IFRS autorisé
Jordanie	: IFRS/ comptes consolidés des sociétés cotées
Suisse	: IFRS autorisé

# IFRS dans le Monde

Échantillon : 95  
(avril 2011)

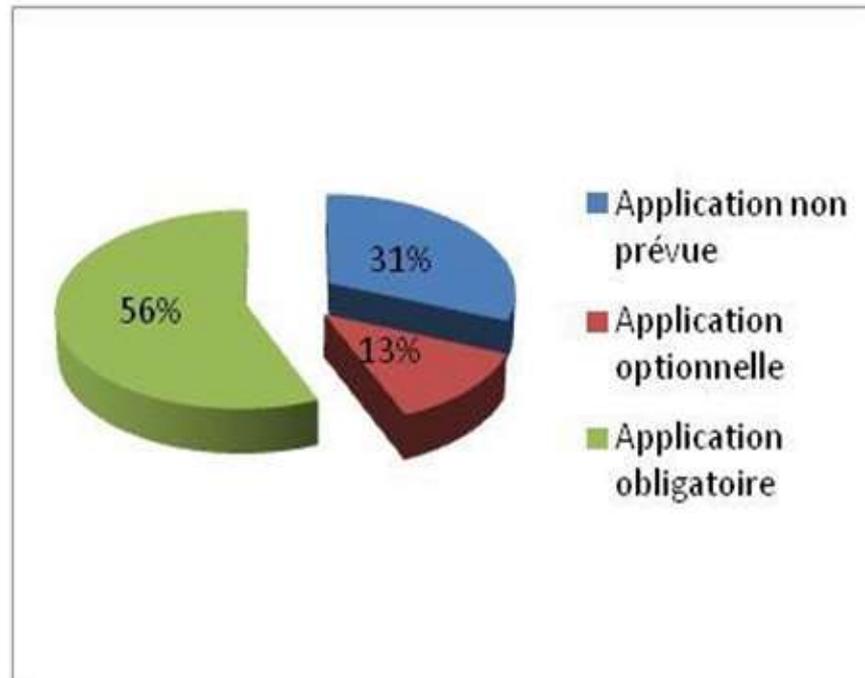
---



# IFRS en Afrique

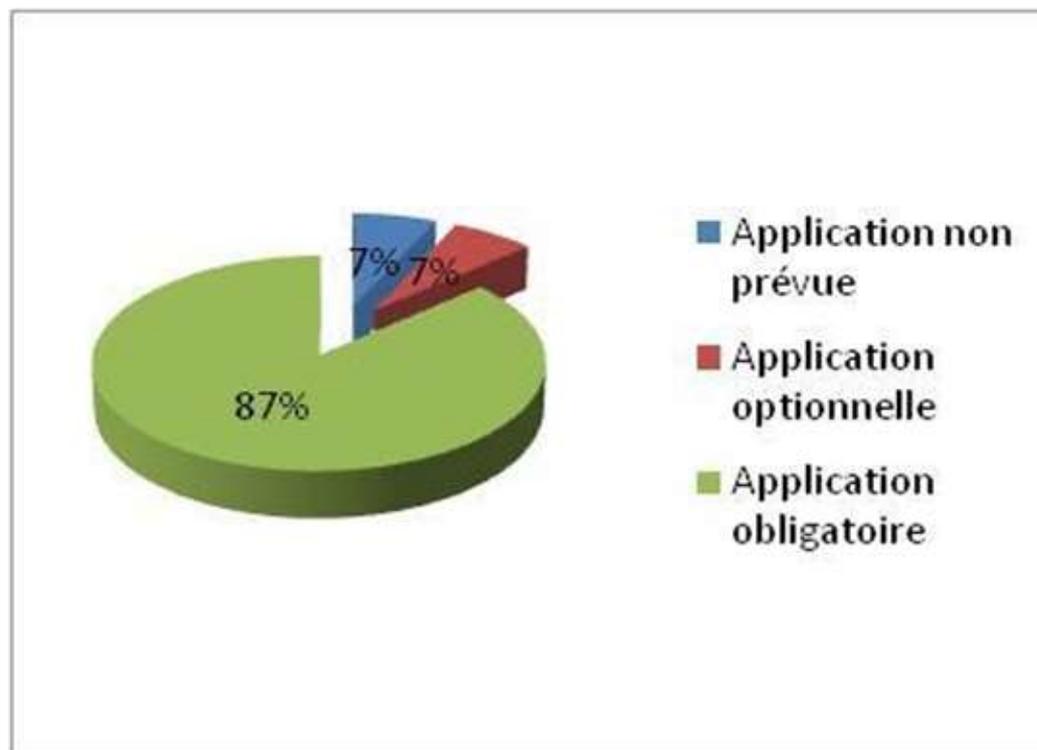
Échantillon étudié : 16  
(avril 2011)

---



# IFRS dans les pays arabes

Échantillon étudié : 15  
(Avril 2011)



### 3- Objectifs et enjeux de la normalisation

#### La nécessité d'un référentiel unique permettant de palier au :

**Manque de comparabilité de l'information financière dans le temps et l'espace**

**Subjectivité importante dans l'établissement des comptes**

**Information financière ni admise, ni comprise, sur toutes les places boursières du monde**

**Langage financier très hétérogène et manque de transparence dans les comptes et une faible qualité de l'information fournie**

### **3- Les objectifs et enjeux de la normalisation**

#### **Les objectifs d'un référentiel unique**

**Faciliter la comparabilité  
des comptes par un  
fonctionnement efficient  
des marchés**

**Fournir des informations  
plus économiques et plus  
transparentes donc plus  
riches**

**Protéger les investisseurs et  
préserver la confiance envers  
les marchés**

### 3- Les objectifs et enjeux de la normalisation

#### L'enjeu : le langage financier des entreprises

Harmoniser les filiales des groupes cotées



Avoir une vue objective de la valeur financière de l'entreprise

Favoriser l'accès au marché des capitaux étrangers

Faciliter l'obtention de crédits

Préparer une présence ou développement à l'étranger

### 3- Objectifs et soubassements des IAS & IFRS

#### ❖ Information Économique:

□ L'économique prime sur le fiscal:

« Juste valeur » (Juste valeur)

□ L'importance est donnée au fond et non à la forme:

« Substance over form » (Prééminence de la substance sur l'apparence )

#### ❖ Information Financière:

- Orientée vers la mesure de la performance

## 4- Les principes comptables et financiers des normes IAS & IFRS

Les états financiers doivent respecter certains principes:

- **Principe de la comptabilité d'engagement:** les états financiers sont établis sur la réalisation effective des transactions et / ou des événements (et non pas lorsque intervient le versement ou la réception de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie)
- **Principe de la continuité d'exploitation:** il n'y a pas d'intention de liquider ou cesser l'activité

# 4-Les principes comptables et financiers des normes IAS & IFRS

- Les états financiers doivent comporter certaines caractéristiques qualitatives :
- **Intelligibilité**: des documents faciles à lire et à comprendre par toutes les parties prenantes (investisseurs, banquiers...)
- **Pertinence** : l'information doit être utile pour la décision de l'utilisateur. Pour cela, elle doit revêtir une importance significative tant du fait de sa nature que de son montant (principe d'importance relative)
- **Fiabilité** : Le concept de fiabilité recouvre les notions suivantes :
  - Image fidèle
  - Prééminence du fond sur la forme
  - Neutralité
  - Prudence et exhaustivité
  - Comparabilité

# 4- Les principes comptables et financiers IAS & IFRS

## Principe « Fair value » « LA JUSTE VALEUR »

- La juste valeur est :  
«Le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale»
- Coût historique inadéquat pour refléter la valeur d'un actif après son enregistrement initial.
- La juste valeur peut être:
  - ❖ Une valeur du marché
  - ❖ Une valeur actualisée
  - ❖ Une valeur estimée: Coût de remplacement, coût d'utilité
  - ❖ Une valeur basée sur un modèle ou une opération comparable

## 4- Les principes comptables et financiers des normes IAS & IFRS

- **Principe de "substance over form"**  
**Prééminence de la substance sur la forme**

Comptabilisation et présentation des transactions et autres événements conformément à leur substance et leur réalité économique et pas seulement selon leur forme juridique.

- Le référentiel IFRS opte pour la prééminence de l'économique sur le juridique
- Selon ce principe, les traitements comptables doivent :
  - Traduire le plus fidèlement les opérations, en tirant les conséquences des accords ou des contrats
  - Sans s'attacher à la forme juridique apparente

# Processus d'adoption des normes IAS/IFRS

## Référentiels comptables existants

### Normes américaines

Generally accepted accounting standard. « US-GAAP »

Elaborées et soutenues par :

- ❖ FASB: Financial accounting standards boards
- ❖ AICPA: American institute of certified public accountants
- ❖ SEC: Securities and exchange commission



**Modèle comptable et financier des IAS & IFRS**

## 5- Pratiques des normes IAS / IFRS au Maroc

### ❑ Banques marocaines: pratique obligatoire

▪ L'application des normes IAS/IFRS par les banques marocaines résulte d'un projet commun de la BANQUE AL MAGHRIB et de l'Association des Banques Marocaines.

▪ Un projet minutieusement étudié par trois comités :

- Comité « Transparence et communication financière »

- Comité « Règles comptables »

- Comité « Implication organisationnelles et systèmes d'information »

### ❑ Entreprises: pratique non obligatoire

La majorité des entreprises étrangères et multinationales et groupes marocains et étrangers pratiquent les IAS & IFRS mais utilisent le CGNC pour déclarer leur impôt au Maroc.

## 5- Pratiques des normes IAS / IFRS au Maroc

la Banque  
Al  
Maghreb  
précise  
que:

- Les établissements de crédits consolidant, doivent commencer la publication leurs états financiers suivant IAS/IFRS à partir du 1 janvier 2008
- Leurs états financiers annuels consolidés doivent être publiés respectivement le 31 mai et le 30 juin au plus tard, après la clôture de l'exercice
- Leurs états financiers semestriels consolidés doivent être respectivement publiés le 30 septembre et le 31 octobre au plus tard

# 5- Pratiques des normes IAS/IFRS au Maroc

## Périmètre de consolidation

- La consolidation des banques suivants IAS/IFRS
- Entre dans le périmètre de consolidation au sens des normes IAS/IFRS, les banques sous contrôle exclusif ou conjoint ou sous contrôle notable

# Comptabilité Marocaine CGNC

# Comptabilité internationale IAS/IFRS

## Objectifs du CGNC

Etats de synthèse :  
Présenter l'image fidèle

**Etats de synthèse obligatoires:**

- Bilan,
- Compte de produits et charges (CPC)
- Etat des informations complémentaires (ETIC)
- Etat de soldes de gestion
- Tableau de financement

**Priorités fiscales et juridiques**

## Objectifs des IAS/IFRS

Etats financiers:  
Fournir une information sur :

- La situation financière
- La performance
- L'évolution de la situation financière

**Etats financiers obligatoires:**

- Etat de la situation financière
- Etat du résultat net global
- Tableau de variation des capitaux propres
- Tableaux des flux de trésorerie
- Annexes (Notes des comptes)

**Priorités financières et économiques**

## 5- Comparaison CGNC et IAS/IFRS

<b>NORMES MAROCAINES</b>	<b>NORMES IAS/IFRS</b>
Prééminence du droit sur les faits	Prédominance de la réalité sur la substance
Coût historique	Juste valeur
Corrélation entre comptabilité et fiscalité	Indépendance de la comptabilité vis-à-vis de la fiscalité
Etats comptables conformes au PCG	Etats financiers conformes aux normes IAS/IFRS

## 5- Avantages des IAS & IFRS pour les entreprises marocaines

Prise en compte exhaustive de la performance de l'entreprise

Vision plus économique de la situation du groupe

Meilleure comparabilité inter-entreprises

Information financière avec une plus forte valeur prédictive

Encourager les investisseurs étrangers